



Tour aile nord ouest
du château

Le mot du conseil municipal

Une crise inédite, des conditions de confinement difficiles, mais petit à petit la vie démocratique et l'activité économique reprennent leurs cours.

La nouvelle équipe mettra tout en œuvre pour faire aboutir ses projets. Le Conseil municipal souhaite privilégier la proximité, la qualité relationnelle et le développement global du territoire. Il présentera ses objectifs pour les prochaines années lors des différentes votes des budgets.

Déjà plusieurs démarches avec les associations, la Direction du Parc Naturel des Grands Causses, le Député et l'Office de tourisme de Roquefort...

La cohésion et l'adaptabilité de notre équipe motivée n'ont que pour but le bien-être de notre commune.

Le Maire et ses conseillers se veulent les porte-paroles et animateurs de cette nouvelle énergie qu'ils porteront tout long du mandat.

BONNES VACANCES D'ÉTÉ !!!

Info de dernière minute : les consignes rappelées par Mme La Préfète dans son courrier du 29 juin nous conduisent à annuler toutes les manifestations et animations prévues dans l'espace public, dans l'attente de nouvelles consignes...

Sommaire

P.1
Le mot du conseil
municipal

P.2
Infos mairie

P.6
La municipalité

P.13
La vie locale

Infos Mairie

Ouverture mairie

Du lundi au vendredi de 14 à 17 heures
Tél : 05.65.99.40.31
www.saint-izaire.com
mairie.st-izaire@wanadoo.fr

Naissance :

Tessa VERHILLE née le 22 février

Décès :

Gilbert Pothieu le 16 février
Joël SEURAT le 2 avril

Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie au cours du trimestre qui suit leur 16^{ème} anniversaire.

Inscription sur les listes électorales

Suite à la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU), via le site www.service-public.fr la personne pourra s'inscrire ou contacter la commune pour s'inscrire sur la liste électorale.



La commune dispose de 3 défibrillateurs :
1 à Saint-Izaire à côté de l'Auberge de La Valette
1 à Faveyrolles sous le préau de l'ancienne école
1 à Salèlles à l'église

Bibliothèque



La bibliothèque est ouverte le mercredi de 14 h à 16h .

Déchetterie

Elle sera présente à la salle des fêtes le mercredi 22 juillet de 16 h à 19 h

NETTOYAGE DU CHATEAU

Le samedi 4 juillet a eu lieu le nettoyage du château.

Après l'hiver, il nous faut faire la toilette d'été du château : nettoyage des salles - élimination des éjections des pigeons - vitres escaliers - poussières ...

Journée
du
patrimoine
19 et 20
septembre



Durant ce printemps ,
une entreprise a pris de
la hauteur pour réparer
les fenêtres du château .

EXPOS AU CHÂTEAU

Tout l'été, vous pourrez apprécier une exposition de produits artisanaux et une exposition d'arts visuels. Cette exposition est accessible aux heures d'ouverture du château.



RAPPEL : SECURITE - PROPETE DU VILLAGE - DIVAGATION DES CHIENS

L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir une commune dans un état de propreté et d'hygiène.

Désormais, cet entretien est l'affaire de tous, dans une démarche zéro produits phytosanitaires que nous impose la loi.

Chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant son devant de porte, caniveau ... en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété.

Rappel : **Les chiens doivent être tenus en laisse et les déjections sont interdites sur les voies publiques.** Des bornes d'hygiène canine seront installées prochainement dans le village .Interdiction de donner à manger aux chats sur la voie publique.

Nous comptons sur votre sens civique pour mettre en application ces dispositions



NUNEROS D'URGENCE :

Pompier : le 112 ou le 18

SAMU : le 15

Gendarmerie : le 17 avec un téléphone fixe ou portable et quelque soit l'endroit où vous vous trouvez.

Centre antipoison de Toulouse : 05.61.77.74.47

DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL :

Dans le cadre de notre recherche d'économies, transmettez nous votre adresse mail pour recevoir le bulletin municipal.

Rappel : on peut aussi retrouver le bulletin municipal sur le site internet de la commune : www.saint-izaire.com



SITE INTERNET :

Nous vous rappelons que la commune a un site Internet sur lequel vous pouvez trouver des informations et suivre les activités.

Ce site vit aussi grâce à vous, si vous avez des communications à faire, envoyez-les à la mairie.

- PREVENTION CANICULE -

L'été sera chaud dit-on ! Il est donc indispensable de prendre toutes les précautions pour qu'aucun habitant de Saint Izair ne reste isolé ou en difficulté pendant cette période estivale, au moment où le thermomètre va dépasser allégrement les 30 degrés de façon continue, avec des nuits encore trop chaudes pour rafraichir l'atmosphère !

Il est proposé à chaque habitant isolé ou en risque de déshydratation de se signaler, en début d'été, auprès de la mairie au 05.65.99.40.31 . L'équipe municipale vous contactera régulièrement, lors des périodes de canicule, pour prendre de vos nouvelles.

En cas de difficulté ou d'urgence, vous pouvez joindre directement les élus aux numéros ci-dessous :

Christian VERNHET 06 72 64 85 86
Dominique ROURE 06 12 58 41 07
Virginie CASTANIER 06 01 30 35 32
Gérard RAMONDENC 06 08 69 33 31
Chantal BARRIERE 06 70 36 95 22
Ghislain CABAL-ZINCK 07 78 32 33 72
Nicole LICATESI 06 29 11 62 30
Sylvie MEUNIER 06 27 92 09 82
Zoe POHL BOUSQUET 06 46 71 22 61
Christophe RAYSSAC 06 75 15 85 34
Jean Jacques SELLAM 06 07 97 67 63

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

La municipalité

Les élections municipales

Les élus de la liste « vivre ensemble à saint Izaire » tiennent à remercier les électrices et les électeurs qui leur ont fait confiance en leur accordant, dès le premier tour, une majorité absolue variant selon les candidats de 71% à 93% des suffrages exprimés, avec un taux de participation de 65%, remarquable dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons.

Cette confiance nous honore et nous engage !

Au moment où nous débutons notre mandat, nous mesurons la responsabilité qui est la nôtre pour gérer notre commune en étant attentifs à la qualité du « vivre ensemble » et garants du bien commun. A court terme, il nous faut assurer la continuité des projets engagés tout en anticipant les besoins dont la satisfaction garantira l'avenir de notre village. C'est également dans cet esprit que nous serons présents au sein de la communauté de communes qui gère désormais des dossiers influant sur la vie de la commune.

Pour suivre au mieux l'ensemble des dossiers, le maire et les maires adjoints se sont répartis les domaines de compétence en lien avec les conseillers municipaux ; des permanences seront assurées en mairie, un « café citoyen » sera organisé trois fois l'an pour nourrir la réflexion collective, une réunion délocalisée dans chaque village et hameaux environnants (le bourg, Faveyrolles et Salelles) sera tenue deux fois par an, des commissions élargies seront également organisées en fonction des besoins (animation du château- écohameau- vie économique...), le site de la commune sera réactualisé afin de donner les informations utiles en temps réel.

La crise sanitaire que nous avons connue et connaissons encore, comme les défis qui s'annoncent pour notre commune, doivent nous conduire à renforcer nos solidarités locales et à construire des dynamiques collectives partagées.

La composition de la nouvelle municipalité

Après une longue période de confinement qui a immobilisé le processus électoral, le conseil municipal s'est réuni le lundi 25 mai pour procéder à l'élection du maire et de ses adjoints. Au terme du vote des conseillers municipaux, conformément aux engagements pris lors de la présentation de la liste, monsieur Christian VERNHET a été élu maire de Saint Izaire, monsieur Dominique ROURE, madame Virginie CASTANIER et monsieur Gérard RAMONDENC adjoints au maire.

Le premier adjoint représentera Saint-Izaire à la communauté de communes et sera également chargé des dossiers du tourisme, de la vie associative, de la culture et du sport ; la deuxième adjointe sera chargée des dossiers relatifs à la santé, à l'action sociale, , au patrimoine, à la vie quotidienne et à la cohésion sociale au sein du village ; le troisième adjoint , quant à lui, suivra les dossiers liés à la voirie, à l'assainissement, à l'adduction d'eau, aux travaux d'équipement et d'aménagement du village. Le maire et ses adjoints travailleront en lien avec les conseillers municipaux sur les grands dossiers (économie et finances- projets d'aménagements- appels d'offre – vie du village- patrimoine et tourisme...).

Le tableau qui suit, précise les commissions municipales qui ont été constituées et la répartition des missions des conseillers municipaux en lien avec le maire et ses adjoints au sein de la commune.

Commissions municipales	Objet	Le maire et ses adjoints avec la collaboration de
Economie et finances	Préparation et suivi du budget Animation économique de la commune	Jean Jacques Sellam
Commission d'appel d'offre	Rédaction et arbitrage des appels à projet	Christophe Rayssac Zoe Pohl Bousquet
Vie quotidienne	Solidarité locale Ecole Médiation sociale Intégration des nouveaux habitants	Nicole Licatesi Ghislain Cabal Zinck Christophe Rayssac
Autonomie vie sociale santé	Aides sociales Autonomie des personnes Questions de santé Enfance et jeunesse	Zoe Pohl Bousquet Chantal Barrière
Environnement tourisme	Suivi des dossiers communautaires Environnement Tourisme (parc des grands causses...)	Sylvie Meunier
Patrimoine	Le château et le village Les éléments du patrimoine Label « Cité de caractère »	Nicole Licatesi Chantal Barrière
Vie associative, fêtes, culture	Animation de la vie associative Fêtes et animations locales Vie culturelle et sportive	Sylvie Meunier Chantal Barrière Nicole Licatesi
Communication, démocratie locale	Communication (site, bulletin.) Café citoyen Comités consultatifs	Ghislain Cabal-Zinck Nicole Licatesi Sylvie Meunier

L'équipe municipale a réaffirmé son désir de travailler collectivement et d'engager rapidement les contacts nécessaires (intercommunalité – commissions départementales – réunion des associations – parc régional des grands causses – office de tourisme – élus parlementaires, régionaux et départementaux ...) pour assurer la poursuite des projets d'aménagement et d'animation de la commune. A l'issue de cette première réunion, les dispositions ont été prises pour rouvrir le château et le camping tout en respectant les conditions sanitaires indispensables pour garantir la santé des usagers.

POUR NOUS JOINDRE :

Christian VERNHET	06 72 64 85 86
Dominique ROURE	06 12 58 41 07
Virginie CASTANIER	06 01 30 35 32
Gérard RAMONDENC	06 08 69 33 31

PERMANENCES DES ELUS EN MAIRIE : TOUS LES SAMEDIS

MATINS DE 10H A 12H à partir de Septembre

CHARTRE DE L'ELU

Lors du premier conseil municipal, a été lue et commentée « la charte de l'élu ». Il s'agit d'un texte inscrit au Code Général des Collectivités Territoriales (article L1111-1-1) qui rappelle le cadre moral dans lequel s'exerce l'exercice du mandat, au service du bien commun. Les membres du conseil municipal ont souhaité porter leur engagement devant leurs concitoyens.

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local ».

- L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

A propos du Conseil municipal du 18 Juin 2020

Le conseil municipal s'est réuni le 18 Juin pour de multiples délibérations, avec notamment le vote du budget primitif 2020 qui n'a pas pu être présenté précédemment, compte tenu des mesures de confinement et du report de l'élection municipale. Le compte rendu du conseil est à disposition en mairie et sur le site.

Les taxes locales :

En 2020, les taxes locales restent stables par rapport à 2019! Le taux de la taxe foncière (sur le bâti) est fixé à 12,90% (moyenne départementale 20,97%). Le taux de la taxe foncière (non bâtie) est fixé à 61,12% (taux moyen départemental de 85,81%).

Les indemnités du maire et des adjoints :

Ces indemnités servent à compenser les dépenses engagées par la fonction d'élu (déplacements – repas...). Sur proposition du maire et des adjoints, le taux d'indemnité du maire est fixé à 20,4% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au lieu du taux de 25,5%, taux maximal (soit 793,44 euros- brut mensuel) ; le taux d'indemnité des adjoints est fixé quant à lui à 7,92% au lieu de 9,9% (soit 308,04 euros brut mensuel). Ce plafonnement des indemnités permet une économie annuelle de 3352 euros pour la commune qui vient s'ajouter à la participation de l'Etat de 4500 euros.

Le budget primitif 2020 :

Ce budget a fait l'objet d'une présentation au comptable du trésor public qui a pris connaissance du projet de budget en amont du conseil municipal.

Pour le fonctionnement :

Les dépenses s'établissent comme suit :

Charges à caractère général : 131 652€

Charges de personnel : 129 400€

Atténuation de produits : 8 782€

Charges de gestion : 47 935€

Charges financières : 7000 €

Charges exceptionnelles : 500€

Dépenses imprévues : 5000€

TOTAL DEPENSES REELLES 330269 € (327672€ en 2019)

Les recettes s'établissent comme suit :

Atténuation de charges : 1 500€

Produits, ventes : 72 612€

Impôts et taxes : 139 717 €

Dotations et participation : 116 815€

Gestion courante : 27100€

Produits financiers : 1€

TOTAL RECETTES REELLES : 357795 € (346435€ en 2019)

Pour les investissements :

Les dépenses s'établissent comme suit :

Dépenses d'équipement	146 023€
Dépenses financières	26 500€
Opérations d'ordre	13 344€
<u>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</u>	185 867 €

Les recettes s'établissent comme suit :

Subventions	11 868€
Recettes financières	72 024€
Recettes d'ordre d'investissement	165 519€
<u>TOTAL RECETTES</u>	249 412€

Ce budget « prévisionnel », établi en milieu de l'année 2020, constitue un budget de transition qui doit permettre de poursuivre les projets engagés tout en permettant à la municipalité de rechercher les subventions nécessaires pour engager les projets plus avant. Les totaux ci-dessus concernent les propositions nouvelles qui viennent s'ajouter aux restes à réaliser de 2019.

Les nouvelles dépenses d'équipement s'établissent comme suit :

Entretien du château en lien avec les monuments historiques	: 9600 €
Réalisation d'un gîte d'étape	: 37 923 €
Equipement matériel	: 5000 €
Travaux de l'école (rénovation des toilettes)	2500 €
Sécurisation des ruines	21000 €
Voirie	56 000 €
Panneaux d'adressage (pour la distribution du courrier)	8000 €
Rénovation d'un oratoire aux Armayrols	3000 €
Rénovation de l'épicerie (vitrages)	3000 €

Ces prévisions de dépenses constituent une base de travail susceptible d'évoluer, sur décision du conseil municipal, en fonction de l'actualité de la commune et de besoins imprévus à ce jour. Pour mémoire, divers travaux et équipements bénéficient d'un reste de crédits à réaliser :

Eclairage du tunnel de Riols : 1571 €
Equipement de la salle des fêtes : 4 000€
Assainissement de l'ancienne école de Faveyrolles : 31 000€
Label cité de caractère : 15 000€
Ecohameau de la gare : 119 467€

L'ensemble des documents comptables est consultable en mairie

Les tarifs de l'aire naturelle de camping.

Les tarifs de l'aire naturelle de camping, valables à compter du 06 Juin :

Pour les camping-cars : 8,5 € par nuitée (avec douches, vestiaires, toilettes électricité compris) – vidange uniquement 2€ -

Pour les tentes et caravanes : 5€ par nuitée forfaitaire pour 3 personnes ou moins et 6,5€ au-delà. Le tarif comprend l'accès aux vestiaire, douche, toilette. Le branchement électrique est facturé en sus 2,5 € par nuitée.

La location de la salle des fêtes est fixée à 6,5€ par nuitée et par personne.

Mesure de soutien de l'économie :

Le conseil a décidé l'exonération de loyers des mois d'Avril à Juin pour les artisans et commerçants de Saint Izair afin de les accompagner dans cette période difficile. Cette exonération sera effective sous réserve que les locataires concernés n'aient pas de dette en cours sur la commune.

La nomination d'un délégué au conseil communautaire

Monsieur Dominique Roure, adjoint au maire, a été désigné pour représenter la commune de Saint Izair à la Communauté de Communes du Saint Affricain, Roquefort, Sept Vallons.

Convention avec Aveyron ingénierie

Une convention est passée avec « Aveyron Ingénierie » pour établir le diagnostic et le suivi du /des système(s) d'assainissement collectif de Saint Izair.

La séance du conseil s'est poursuivie par diverses délibérations portant achat et vente de parcelles sur Salelles, à l'euro symbolique, pour régulariser des situations et actualiser le cadastre. Le compte rendu du conseil d'école conclut la séance du conseil municipal.

LES FETES ET ANIMATIONS DE L'ETE

Suite à la réunion des associations fin Juin, un calendrier des fêtes et animations de l'été avait été élaboré. Madame la préfète, en date du 29 Juin, a écrit aux maires pour rappeler les consignes sanitaires, ainsi que le principe de précaution et d'inciter à différer ou à annuler ces événements, notamment ceux se déroulant dans un espace public.

Si ces événements restent malgré tout possibles, ils doivent s'entourer de multiples précautions et aménagements les rendant peu compatibles avec l'esprit de fête qui les caractérise.

En conséquence et dans l'attente d'éventuelles évolutions du contexte sanitaire, ces événements sont reportés à une date ultérieure.

VIE LOCALE

L'ECOLE : UN DECONFINEMENT REUSSI !

L'école a réouvert ses portes depuis le 14 Mai, après une période d'enseignement à distance, dans le respect du protocole sanitaire national. La restauration scolaire a pu être réouverte, mais en revanche, le transport scolaire n'a pu être réorganisé pour des raisons de santé. Grâce à l'engagement de la directrice, de l'enseignante et des personnels communaux, l'école a pu accueillir progressivement plus d'une dizaine d'élèves. Lors du conseil d'école de fin d'année, la directrice a remercié la municipalité pour sa réactivité afin d'accueillir tous les élèves dans les meilleures conditions possibles ; au-delà, cette réunion aura permis de faire un bilan de cette période délicate et de prévoir les travaux et aménagements à faire pendant l'été.

Tout au long de cette période de crise sanitaire, la continuité de l'enseignement aura été assurée grâce à l'implication de toutes et tous : enseignantes, élèves, familles. Il nous faut maintenant préparer la prochaine rentrée, avec une équipe pédagogique et éducative parfaitement mobilisée.



LE CHATEAU EPISCOPAL DE SAINT -IZAIRE VOUS ATTEND !

Les visites ont pu reprendre depuis le weekend du 6 Juin, dans un contexte sécurisé au regard du protocole sanitaire. L'ensemble des collections d'objets et d'outils traditionnels est accessible, tout comme l'ancienne salle de classe et le musée de l'archerie avec ses pièces uniques, dans le respect des précautions sanitaires prescrites. Tout l'été, des productions artisanales et des créations plastiques sont exposées dans les salles du rez de chaussée.

Par précaution, les visiteurs du musée et du château sont invités à porter un masque de protection si la distanciation physique ne peut pas être respectée. Pour mémoire, le château et les collections sont accessibles, en Juillet, Aout tous les jours de la semaine de 10H à 18H (début des dernières visites à 17H).

RENSEIGNEMENTS POSSIBLES A LA MAIRIE 05.65.99.40.31 ET AU CHATEAU 05.65.99.42.27

REOUVERTURE DE L'AIRE NATURELLE DE CAMPING

Situé dans un cadre verdoyant, le long de la rive droite du Dourdou, à l'ombre des peupliers, l'aire naturelle de camping est accessible aux tentes, aux caravanes et aux camping-cars. Cet espace est situé à proximité du centre du village tout en étant dans un milieu « nature ». Il dispose d'une aire de jeux pour enfants, d'un « boulodrome », d'un terrain stabilisé et du stade à disposition...

Compte tenu du contexte sanitaire, le fonctionnement du camping a été adapté (emplacements espacés) et les sanitaires font l'objet d'une désinfection régulière avec un virucide.

Tarifs : Emplacement camping-car : 8,5 € par nuitée –
Emplacement tente ou caravane : tarif forfaitaire de 5 € par nuitée pour 3 personnes ou moins et 6,5 € par nuitée pour plus de trois personnes.

Renseignements à la mairie au 05.65.99.40.31

A l'arrivée appeler 07.84.12.98.52



LA MISE EN SECURITE DE LA MAISON DU XV

Les travaux de mise en sécurité de la maison du XV au centre du bourg ont repris et sont achevés.



AMENAGEMENT D'UN PARCOURS DE PECHE

Les berges du Dourdou à Saint-Izaire ont été labellisé « Parcours pêche Famille ».

L'association « La Truite Broquiesoise » avec la participation de la Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons ont aménagé les rives du Dourdou pour pratiquer la pêche en famille, sur un parcours accessible et sécurisé. Des panneaux d'information vous aiderons à vous repérer.

Accès par le parking sous le pont et à l'aire naturelle du camping. Rivière classée en 2^{ème} catégorie. Carte de pêche obligatoire. Bonne pêche !!!



LA REOUVERTURE DE L'AUBERGE DE LA VALETTE

Changement de propriétaire depuis le 1 janvier.

L'inauguration a eu lieu le 11 janvier en présence des élus municipaux ainsi que Mr Alain MARC, le sénateur, Mr Sébastien DAVID , Mme Emilie GRAL, conseillers départementaux, Mr Arnaud VIALA , le député excusé, Mme Mélanie GAVALDA directrice de l'Office de Tourisme et ainsi que les habitants de la commune de Saint-Izaire.

Le restaurant est ouvert tous les jours à midi. Il est préférable de réserver...

Tél : 06.03.03.11.40



Transport à la demande

Jours et horaires de fonctionnement 2020 - 2023

Le transport s'effectue depuis le lieu de résidence vers le point de destination choisi et/ou inversement.

Transporteur : CAMBON , téléphone : 05.65.99.05.96 , l'utilisateur réserve son trajet la veille du déplacement avant 12h.

Tarif : 2 € par personne aller/retour

6 points d'arrêt : Plateau ancienne gare - La Poste - La gare routière - le centre hospitalier - la zone du Bourguet - la maison des services à Vabres l'Abbaye. Renseignements à la mairie.